



VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27 / LD.03.20.77.87.95

Télécopie: 03.20.77.16.20

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

**Fermeture à la circulation et interdiction de stationner
rue Delpierre jusqu'à la rue Francis Leuwers, rue du Bac (Place du Général De
Gaulle jusqu'au Square Anatole France), rue d'Armentières (Place du Général De
Gaulle, jusqu'à la rue de la Haye au Lys, Place du Général De Gaulle,
Fermeture à la circulation rue du Quai, rue de l'Issue, Place de l'Église, pour
l'organisation du « Vide Grenier » à ERQUINGHEM-LYS,**

le dimanche 2 juillet 2023

Arrêté « équipement sportif, fêtes et cérémonies » N°20230806BRAD01 – 2023, E.BLEUSE, Secrétariat

Le Maire d'ERQUINGHEM-LYS

- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu la manifestation « Vide Grenier » organisée par le Comité Inter Associatif en LIEN avec la Mairie d'ERQUINGHEM-LYS, le dimanche 2 juillet 2023, rue d'Armentières, Place du Général de Gaulle, rue du Quai, rue Delpierre, rue du Bac,
- Considérant qu'il convient de garantir la sécurité.

ARRÊTE

Article 1 : Le dimanche 2 juillet 2023 de 5 heures à 14 heures, les voies ci-après seront totalement fermées à la circulation automobile au droit de la manifestation :

Rue Delpierre (de la rue du Bac à la rue Francis Leuwers) – rue du Bac (de la Place du Général de Gaulle au Square Anatole France)- rue d'Armentières (de la Place du Général de Gaulle à la rue de la Haye au Lys), Place du Général de Gaulle, Place de l'Église, rue de l'Issue et rue du Quai.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sauf aux exposants ayant déclaré préalablement leur plaque d'immatriculation aux organisateurs.

Article 3 : Les exposants auront interdiction de déplacer leur véhicule dans l'enceinte de la braderie de 7 h à 13 h.

Article 4 : Les emplacements des vendeurs seront situés le long des trottoirs :
☞ rue Delpierre, rue du Bac, rue d'Armentières et Place du Général de Gaulle.

Article 5 : Des déviations seront mises en place :

Venant d'Armentières	Venant de Saily sur la Lys (de Nieppe ou Autoroute A. 25)
Rue d'Armentières	Rue du Moulin
Rue des Acquêts	Rue Delpierre
Rue de l'Estrée	Rue du Puits
Rue du Puits	Rue de l'Estrée tout droit direction Armentières ou direction rue des Acquêts
Rue Delpierre	Rue des Acquêts

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27 / LD.03.20.77.87.95

Télécopie: 03.20.77.16.20

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Rue du Moulin	Rue d'Armentières
---------------	-------------------

Article 6 : Les services techniques de la Ville ainsi que les organisateurs de la Brocante (le Comité Inter Associatif) seront chargés de la pose et de la maintenance des panneaux de signalisation, des barrières de sécurité ainsi que des véhicules ceinturant le périmètre du vide grenier : rue d'Armentières, rue Delpierre et rue du Bac.

Article 7 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 8 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication ou sa notification à l'intéressé.

Article 9 : La police Municipale de la ville d'Erquinghem-Lys et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hallennes-Lez-Haubourdin, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- *Mr le Président de la MEL,*
- *Mr le Directeur de l'Unité Territoriale de TOURCOING -MEL,*
- *Mr le Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Nord,*
- *Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENES LEZ HAUBOURDIN,*
- *Mr le Contrôleur Général, Directeur des polices urbaines,*
- *Conseil Général, Département du Nord, Direction Départementale de la Voirie, Subdivision d'ARMENTIERES,*
- *Mr le Directeur de Coordination et d'Information Routière,*
- *TRANSPOLE,*
- *Monsieur le Directeur d'ESTERRA,*
- *Le Service Départemental de Secours et d'Incendie, rue Gambetta à ARMENTIERES*
- *Le Service Aide Médicale d'Urgence du Centre Hospitalier d'ARMENTIERES,*
- *La police Municipale*
- *Les archives communales*

Erquinghem-Lys, le 8 juin 2023

Monsieur Olivier JOUCLA

**Conseiller Municipal délégué
à la sécurité et aux travaux sur le
domaine Public**

